



Compte rendu de l'audience accordée au SNIA-IPR par le Ministre de l'Education Nationale Benoît HAMON le 11 juillet 2014

Pour le Ministère : Benoît HAMON, Bernard LEJEUNE Directeur adjoint de cabinet

Pour le SNIA-IPR : Roger KEIME : Président, Bernard LEHALLE : Vice-Président, Alain MARIE : Trésorier, Myriam SAFATLY : IA-IPR lettres PARIS.

Roger KEIME remercie le Ministre pour cette audience accordée avant les congés d'été, il présente rapidement le SNIA-IPR, syndicat majoritaire des inspecteurs d'académie et le corps des IA-IPR. Il souligne la très forte implication des inspecteurs pédagogiques dans la mise en œuvre des priorités nationales et leur rôle central dans la mise en œuvre de la loi pour la refondation de l'école. Pour l'illustrer, Roger KEIME rappelle le rôle déterminant des IA-IPR notamment dans le déroulement des épreuves du baccalauréat et dans la mise en place des ESPE.

Le ministre se déclare ravi de recevoir notre organisation et de pouvoir dialoguer sur les principaux dossiers d'actualité. Il est satisfait de l'arbitrage budgétaire favorable pour l'éducation nationale qui va permettre de poursuivre les chantiers engagés pour la refondation de l'école. Il expose ensuite les priorités d'ordre pédagogique qui vont marquer l'année scolaire 2014-2015 en mettant plus particulièrement en exergue :

- La rénovation du socle commun ;
- L'élaboration des nouveaux programmes ;
- Le numérique ;
- L'évaluation des élèves.

Un débat s'instaure sur ce dernier point. Le ministre aborde le lancement de la conférence nationale sur l'évaluation ainsi que le rôle et les objectifs fixés au comité d'organisation. Myriam SAFATLY fait part au ministre du rôle primordial des IA-IPR dans l'évolution des pratiques pédagogiques des enseignants en particulier dans le domaine de l'évaluation.

Lors des échanges, le Ministre nous a fait part de sa préoccupation et de ses inquiétudes face aux violences qui entourent l'école. Il regrette par ailleurs que certains dossiers puissent faire l'objet par des groupes de pression d'une exploitation partisane qui nuit à la sérénité de l'école de la république.

Nous abordons ensuite le positionnement des IA-IPR dans la gouvernance des académies et notre exigence du maintien du lien hiérarchique direct des IA-IPR avec le recteur. Bien que le projet de texte sur les missions précise que les IA-IPR participent à la définition de la stratégie pédagogique de l'académie, Alain MARIE souligne la nécessité d'aller plus loin pour encadrer le décret du 5 janvier 2012 et de prévoir explicitement la participation du doyen des IA-IPR au comité de direction. Par ailleurs, la nouvelle gouvernance a occasionné dans des académies le « glissement » de plusieurs collègues sur des fonctions de conseiller de recteur sans création de postes budgétaires dédiés (ex : Directeur académique à la pédagogie). À l'image de ce qui a été fait pour les DAN, nous avons demandé au ministre que les recteurs affectent les moyens aux postes concernés de manière à pouvoir libérer les supports disciplinaires actuellement bloqués.

Bernard LEHALLE intervient sur les discussions métiers menées sous la direction de Bernard LEJEUNE. Il indique que le SNIA-IPR a approuvé globalement le recentrage pédagogique des missions et la réorganisation proposée pour la formation initiale des IA-IPR. Deux thématiques pour lesquelles ses propositions ont été pour partie prises en compte.

Bernard LEHALLE fait part au ministre de la déception, voire du désappointement des IA-IPR à l'issue de la dernière réunion du GT9-10 qui était commune pour les corps d'inspection et les personnels de direction. Il indique que les mesures visant le renforcement de la mobilité entre les corps ne concernent pas les IA-IPR qui n'ont exprimé aucun souhait dans ce sens.

Bernard LEHALLE indique que le SNIA-IPR demande à ce que la création du cadre fonctionnel soit liée à des supports budgétaires dédiés aux fonctions concernées. Il demande de distinguer les missions à temps plein qui font l'objet d'une publication sur le BIEP et pour lesquelles une bonification indiciaire peut être envisagée, des missions temporaires (directeur de cabinet, doyen, etc.) dont la valorisation relève à son sens de la modulation de l'ICA.

Les membres de la délégation du SNIA-IPR font part au ministre des remontées des académies et indiquent que les collègues ressentent les mesures proposées comme injustes au regard de la considération maintes fois rappelée par les ministres de l'éducation nationale au cours de ces deux dernières années pour les missions pédagogiques exercées par les IA-IPR.

Alain MARIE indique que seule la création d'une classe exceptionnelle à l'échelle C permettrait un déroulement de carrière attractif pour les IA-IPR qui ont débuté tôt dans la fonction, et compenserait le différentiel indiciaire avec le corps vivier actuellement très défavorable aux IA-IPR.

Roger KEIME souligne que l'âge moyen des IA-IPR pour passer à la hors classe est de 50 ans, de sorte que de nombreux personnels sont bloqués pendant plus de 10 ans à l'échelon indexé à la lettre B. Cela démontre la nécessité, à tout le moins, d'envisager comme première étape un échelon supplémentaire à la hors classe indexé à l'échelle lettre BBis, soit 56 points indiciaires.

Roger KEIME évoque un blocage rencontré lors de la CAPN de la veille, concernant la mutation d'un collègue, le ministre demande au directeur adjoint de cabinet d'examiner le dossier.

Très attentif aux problématiques métiers que nous lui avons exposées, Monsieur le Ministre a exprimé son attachement pour les missions pédagogiques des IA-IPR et nous a dit comprendre la demande des collègues relative à la reconnaissance par l'institution de leur engagement. En conséquence, il souhaite prendre le temps de la réflexion avec son cabinet pour étudier de manière approfondie nos propositions. Une nouvelle rencontre est prévue à la mi-septembre.

En cette attente, le SNIA-IPR demande une réunion technique avec la DGRH et le cabinet, préalable à la reprise de l'agenda social pour expliciter les pistes d'amélioration de carrière évoquées. Bernard LEJEUNE en accepte le principe, une proposition de date sera faite dès la rentrée.

Au cours de l'audience, Roger KEIME fait part au ministre du souhait de l'organisation à l'automne d'une réunion ministérielle avec l'ensemble des IA-IPR. Benoît HAMON accueille favorablement cette proposition.

La réunion, d'une durée d'une heure, a permis un échange constructif avec un ministre très à l'écoute qui n'a fermé aucune porte et qui souhaite avoir une vision précise des mesures catégorielles envisagées compte tenu du contexte budgétaire très difficile.

Le SNIA-IPR se félicite d'avoir pu exposer directement ses points de vue au ministre lors de cette audience rapidement accordée avec l'appui de la fédération UNSA. Particulièrement vigilant aux réponses qui seront apportées à ses revendications, le SNIA-IPR est déterminé à défendre la pérennité et les intérêts du corps des IA-IPR dont l'expertise pédagogique est essentielle pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par la loi de refondation de l'école.

Le SNIA-IPR décidera des modalités de l'action syndicale à conduire à la rentrée après concertation des instances (bureau national le 4 septembre et conseil syndical le 7 octobre).